



- Remboursement Mme VASSET : à transmettre à Rachel en avril
- 4. Prochains concerts 16 – 19/05 : besoins en bénévoles ; besoin licence débit de boisson (à déposer au moins 21 jours avant)
  - ✓ Demande licence : à déposer avant le 24/04
  - ✓ Bénévoles : à voir au prochain CA
  - ✓ Réunion "30 ans" : 26/03 à 20h30
- 5. Communication jusqu'au prochain CA :
  - ✓ Comm concert 04 avril : à annoncer dans la lettre d'infos ; programme transmis à M. KERYFEN et à transmettre à P. BEGUIN ; préparer un dossier presse.
  - ✓ Comm concerts 16 – 19/05 : Perray Infos (< 10/04) et tout le reste dans la foulée
- 6. Convention avec la Société Musicale du Perray à travailler.
- 7. Adhésion FMY à envisager (réductions sur SACEM possible : Cotisation 177 €/ an et SACEM 40 €/ concert) : Fabien.
- 8. Subvention du Conseil Général :
  - ✓ le Conseil d'Administration habilite le Président à solliciter des subventions en fonctionnement auprès du Département des Yvelines, au titre de l'année 2009, et à signer tout document afférent.
  - ✓ Dossier DC D2 & ses annexes + Récap DADS 2008 + copie délibération CA ci avant + projet d'établissement (En cours Fabien) + copie diplôme tous profs (Marie) : à rendre avant le 30/04 → prendre RdV avec Mme LEGRENZI quand tout OK (Marie)
  - ✓ Dossier aide au projet école de musique : inutile remplir dossier 2 bis, indiquer qu'on a déjà rempli un DC\_D2 "Aide au projet – Spectacle vivant"
- 9. Réunions spécifiques à programmer :
  - ✓ Projet d'établissement & pb ateliers instrumentaux (cf CA du 09/10/2008 & 10/12/2008) ; locaux pour projet établissement (cf. début étude Essarts) ; à présenter aux mairies et au CG ?
  - ✓ CCAS Essarts et Perray (cf PV AG)
  - ✓ Essarts & Auffargis : dossier commun subvention
  - ✓ Rachel : passage au plan comptable associatif pour ne plus avoir à compléter les budgets dans les dossiers de subvention : infos sur ce plan comptable associatif récupérées et proposition de nouveau plan préparée.

***A revoir ultérieurement :***

- *VAE Fabien : septembre 2008*
- *Convention triennale ; locaux.*

- *Nouveaux cours (composition, MAO...) : remplacer 1 ou 2 cours de FM après les examens pour les présenter aux élèves*